



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>92832</b>	De <b>Mme Marie Le Vern</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Seine-Maritime )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Handicapés et lutte contre l'exclusion		<b>Ministère attributaire</b> > Personnes handicapées
<b>Rubrique</b> >handicapés	<b>Tête d'analyse</b> >politique à l'égard des handicapés	<b>Analyse</b> > foyer d'accueil médicalisé. moyens.
Question publiée au JO le : <b>02/02/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Marie Le Vern alerte Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion sur le manque de places en foyer d'accueil médicalisé (FAM) en Seine-Maritime. L'amendement « Creton » permet le maintien provisoire en IME de jeunes adultes en attente de place en FAM ou en ESAT. Faute de places dans ces établissements, ils occupent des places destinées à accueillir un public plus jeune. Par conséquent, les IME saturent eux aussi. Elle lui demande, face à l'urgence de la situation, quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour répondre à ces besoins impérieux.